

Les frontières de la solidarité

Jean-Marie Harribey

Le Passant Ordinaire, n° 37, novembre-décembre 2001

Depuis le printemps 2000, le gouvernement français possède un Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire. Aurait-il décidé d'engager le pays vers une profonde transformation sociale et de réduire la logique de la recherche du profit ?

Poursuivant une tradition aussi vieille que le mouvement ouvrier, de nombreuses associations et petites entreprises du secteur coopératif mènent des activités économiques sans but lucratif et proposent des services très utiles, créent des emplois tout en participant au renforcement du tissu social par l'insertion de personnes fragilisées ou exclues. En France, les associations à but non lucratif contribuent pour 3,3% au PIB et pour 4,2% à l'emploi total. Elles se glissent le plus souvent dans les interstices laissés ouverts par le secteur capitaliste qui ne juge pas rentables certaines activités et par les défaillances d'un secteur public qui ne réussit pas à prendre en charge toute la misère sociale.

Un début de reconnaissance de ces associations et entreprises semble se concrétiser par la création du Secrétariat d'Etat qui a pour mission de résoudre les problèmes de statuts des personnels, de fiscalité et d'accès au financement. Depuis quelques années, des sociologues et des économistes tentent de donner une légitimité théorique à l'expérience de tous les praticiens engagés dans cette voie.¹ Venant d'horizons très divers, de la droite libérale à la gauche social-démocrate, de nombreux rapports ont été publiés : sous des appellations différentes, économie solidaire, économie sociale, tiers-secteur, voire secteur quaternaire, tous convergent pour affirmer que l'économie doit sortir de la confrontation marché/Etat ou marchand/non marchand pour entrer dans un triptyque marché/Etat/société. Une économie « plurielle » à trois piliers au lieu de deux.

Une théorisation fausse

Hélas, il faut déchanter. Les justifications théoriques avancées par les promoteurs d'un secteur d'économie solidaire sont inconsistantes ou contradictoires. Elles s'appuient sur une conception erronée de l'articulation entre le marchand et le non marchand dans une économie capitaliste en distinguant trois piliers ou pôles² jugés indispensables à la bonne marche de la société : le marchand, le non marchand et celui appelé « tiers » qui devrait être reconnu à part entière alors qu'il est aujourd'hui laissé pour compte.

Première confusion qui ne facilite pas la compréhension : l'économie solidaire est définie tantôt comme la partie de l'économie non monétaire (production domestique et bénévolat), tantôt comme l'économie monétaire sans but lucratif (Etat et associations), tantôt comme l'économie monétaire sans but lucratif non étatique (associations seules). Le critère de définition porte soit sur la finalité de l'activité (produire des services, créer du lien social), soit sur le type d'acteurs la conduisant (des individus ou groupes au plus près des bénéficiaires), soit sur le lieu de régulation (« par le bas »³).

¹ . J.L. Laville, « Economie et solidarité : linéaments d'une problématique », dans O.C.D.E., *Réconcilier l'économique et le social, L'économie plurielle*, OCDE poche, 1996, p. 45-56 ; R. Sue, *La richesse des hommes, Vers l'économie quaternaire*, O. Jacob, 1997 ; A. Lipietz, *Pour le tiers secteur, L'économie sociale et solidaire : pourquoi, comment ?*, La découverte, La documentation française, 2001 ; B. Eme, J.L. Laville, J.P. Maréchal, « L'économie solidaire : état des lieux et enjeux », *La Pensée*, n° 326, avril-juin 2001, p. 73-85.

² . Cette vision tripolaire est aussi celle de l'OCDE et du FMI.

³ . J.L. Laville, « Un projet d'intégration sociale et culturelle », *Le Monde diplomatique*, octobre 2001.

Deuxième incohérence aux conséquences politiques très lourdes : en voulant « mesurer l'apport du travail non rémunéré à l'économie »⁴, le travail pour soi, pour ses amis, pour sa famille, ou tout autre travail bénévole, seraient intégrés au sein du PIB. Comme la production de richesse n'est pas réductible à celle de la valeur reconnue par la vente sur le marché, certains prétendent que la « production » de lien social crée une valeur économique⁵. En guise d'hommage, on donnerait au bénévolat une évaluation monétaire. La sphère humaine basée sur des relations de réciprocité que l'on monétiserait se rapprocherait alors de la sphère où règne la marchandise.

Troisième erreur d'ordre logique : une activité économique monétaire ne peut être qualifiée simultanément de ni marchande ni non marchande : elle est l'une ou l'autre, ou les deux à la fois lorsqu'elle est mixte si elle vend ses services tout en bénéficiant d'une subvention collective. Mais en aucun cas, elle ne peut appartenir à une catégorie autre, comme s'il pouvait exister un troisième sexe.

Quatrième manipulation intellectuelle abracadabrante : les théoriciens de l'économie solidaire se placent sous le patronage de l'anthropologue de l'entre-deux-guerres Karl Polanyi⁶ qui critiquait le « désencastrement » de l'économie du reste de la société. Mais, alors que Polanyi expliquait que l'économie avait tendance à soumettre l'ensemble de la société à ses critères marchands, les théoriciens qui s'en réclament aujourd'hui pour prôner une « économie plurielle » laissent croire à une possible cohabitation paisible entre la logique de la marchandisation et celle de la solidarité. Le rouleau compresseur épargnerait l'oiseau de la liberté !

Une politique de gribouille

Une théorie fausse ne peut déboucher sur une politique juste. Vouloir construire un îlot de solidarité au sein d'un océan de capitalisme avide de profit, et pour cela exploiteur du travail humain, accapareur du savoir et des ressources, destructeur des cultures, dévastateur de la planète, et qu'on laisserait libre de proliférer, est une mystification.

« Réconcilier l'économique et le social » est le vieux rêve social-libéral qui sert de paravent à la gestion du capitalisme et au renoncement à envisager son dépassement. La « réconciliation » de l'économique et du social est un thème aussi idéologique que la réconciliation entre le capital et le travail. Ces thèmes s'inscrivent dans la lignée de certains mythes ayant fait les succès de librairie ces dernières années comme la fin actuelle du travail, la fin du travail salarié, l'impossibilité du plein emploi, le revenu d'existence ou allocation universelle à la place de la réduction des inégalités, les retraites partiellement confiées à la Bourse, etc.

Dans un contexte de libéralisation intégrale de l'économie capitaliste, ou bien les théoriciens de l'économie solidaire entretiennent l'illusion d'un troisième secteur qui échapperait à la nécessité d'un financement collectif puisqu'il apparaîtrait comme différent du non marchand habituel, ou bien ils jettent un peu plus la suspicion sur les services publics rendus par l'Etat et les collectivités locales en accréditant la thèse de la « crise de l'Etat-providence », idéologie médiatisée par feu la libérale Fondation Saint-Simon. Un faux « tiers »-secteur ne servirait-il pas de prétexte à la poursuite de la remise en cause de la protection sociale et à la compression drastique des programmes sociaux pris en charge par l'Etat qui se déchargerait de ses responsabilités sur les associations et se défausserait sur elles de l'extension d'un emploi plus fragile, précaire et dont la rémunération serait l'addition de multiples petites aides ou financements, faisant perdre toute consistance à la notion de salaire

⁴ . J.L. Laville, « Pour une économie plurielle », *Alternatives économiques*, n° 159, mai 1998.

⁵ . Y. Moulrier Boutang, « Refuser la pensée unique de la "valeur-travail" », *Vert Europe*, n° 1, février 1999.

⁶ . K. Polanyi, *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.

et contribuant un peu plus à vider de son contenu le droit du travail ? La critique des imperfections et dysfonctionnements de l'Etat-providence est nécessaire pour supprimer les défauts des services publics mais non les services eux-mêmes.

De nombreux besoins sociaux en logements, éducation, santé, transports publics, services de proximité pour les personnes âgées, protection de l'environnement, ne sont pas satisfaits. Ils peuvent l'être, non pas en les abandonnant aux mains du marché ou à la charité publique, mais en élargissant peu à peu le champ de la gratuité, contrôlé démocratiquement par les collectivités publiques, de l'Etat jusqu'aux plus petits niveaux associatifs. Il n'y a donc pas besoin de la notion d'économie solidaire conçue comme un secteur particulier de l'économie. Il faut en revanche réaffirmer la légitimité de l'extension des services collectifs non marchands. L'école publique, en dépit de tous ses ratés, ne contient-elle pas en elle la logique de solidarité ?

La critique de la notion d'économie solidaire ne s'adresse pas à la solidarité ni à ceux qui, dans l'ombre et l'anonymat, travaillent concrètement sur le terrain à la susciter. Au contraire, la solidarité doit gagner l'ensemble des activités économiques et non rester confinée à un appendice qui donnerait bonne conscience aux sociaux-libéraux. La démocratie dans toutes les entreprises, des statuts garantis pour tous, des salaires et des conditions de travail décentes, des droits nouveaux en matière de formation et de contrôle de la gestion, sont des objectifs en faveur d'une véritable solidarité qui ne s'arrêterait pas aux frontières d'un secteur marginal. Or, la politique libérale se contente de faire un peu de social à un petit bout de l'économie pendant que le patronat prépare sa « refondation sociale » pour le reste. La balance n'est pas égale.

Clémenceau disait que pour enterrer un problème ou une discussion, il fallait créer une commission. Aujourd'hui, on a progressé : on crée un ministère de plus.